

## Généalogie des familles BRUSSEL habitant Paris du XVIème au XVIIème siècle

Texte écrit par Giselle Ollivier en mars 2007 après des minutieuses recherches faites au CARAN de 1981 à 1995. Le nom de mes ancêtres est écrit en rouge.

[giselle.ollivier@yahoo.fr](mailto:giselle.ollivier@yahoo.fr)

### Premier degré

**Antoine BRUSSEL** est né vers 1555 probablement à Thieux en Seine et Marne où il résidait. Cette précieuse information figure sur le contrat de mariage de son fils Abraham du 9 avril 1612. Il est déclaré défunt ainsi que sa femme.

Il épousa Barbe Hermant vers 1578 à Thieux ou dans une localité avoisinante.

De cette union naquirent Pierre vers 1580, Abraham vers 1584 et Anthoine vers 1586. Pierre et Anthoine furent religieux, Abraham s'installa à Paris pour exercer le métier de boulanger.

Il mourut à Thieux entre 1590 et 1612.

**Barbe HERMANT** est née vers 1560 probablement à Thieux ou une localité avoisinante de Seine et Marne. Son nom figure sur le contrat de mariage de son fils Abraham où elle est déclarée défunte.

Elle mourut à Thieux entre 1590 et 1612.

### Deuxième degré

**Pierre BRUSSEL** est né vers 1580 à Thieux en Seine et Marne. En 1612, il assista au contrat de mariage de son frère Abraham et d'Elisabeth Delavigne. Le notaire le qualifia de frère religieux.

Il mourut après 1612 à une date inconnue.

**Anthoine BRUSSEL** est né vers 1582 à Thieux en Seine et Marne. En 1612, il assista au contrat de mariage de son frère Abraham et d'Elisabeth Delavigne. Le notaire le qualifia de frère chanoine.

Il mourut après 1612 à une date inconnue.

**Abraham BRUSSEL** est né vers 1584 à Thieux en Seine et Marne. Cette précieuse information figure sur son contrat de mariage. Il quitta son village pour s'établir à St Marcel lès Paris, faubourg parisien de l'époque, devenu un quartier populaire de la capitale. Il exerça le métier de boulanger. Le travail ne manquait pas après les famines qui accablèrent les Parisiens pendant les guerres de religion. Une jeune voisine, fille d'un collègue de son quartier, attira son attention. Sa demande en mariage fut agréée par les parents de la demoiselle qui n'était sans doute pas indifférente à son charme.

Il épousa Elisabeth Delavigne le 9 avril 1612 à St Marcel lès Paris par contrat établi par Me Charles (ET/XVIII/154) Ses deux frères Pierre et Antoine, tous deux religieux, étaient présents, ses parents sont déclarés défunts. La future épouse fut dotée de 450 livres en argent comptant. Les jeunes époux habitèrent Grande rue Mouffetard, paroisse St Martin. Sa femme lui donna Pierre vers 1613, Antoine vers 1616, Martine vers 1620 et Elisabeth vers 1625. Son travail acharné apporta l'aisance dans le foyer et lui permit de faire instruire ses enfants, aussi bien les filles que les garçons.

Aucun de ses fils ne prit la succession, considérant sans doute le métier de boulanger trop pénible. Pierre fut nommé curé à Neuilly St Front dans l'Aisne après ses études au séminaire. Antoine préféra faire le négoce des épices et devint marchand épicier *bourgeois de Paris*.

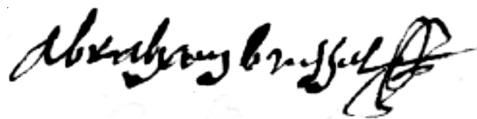
Le 28 février 1639, il donna son consentement au mariage d'Antoine avec Suzanne Pinson et lui fit une donation de 2 000 livres (ET/XVII/246)

Le 27 août 1641, il loua à Jean Morel, *marchand*, l'une de ses maisons, située Grande rue Mouffetard probablement contiguë à la sienne (ET/XVIII/265)

Le 12 juillet 1642, il alloua une dot de 3 000 livres en argent comptant à sa fille Martine unie à Jean Regnault, *marchand de cuir* (ET/XVIII/267) Sa fille Elisabeth épousa Nicolas Leroy Conseiller du Roy vers 1645, le contrat n'a pas été étudié.

La naissance de ses petits-enfants lui donna encore plus de cœur à l'ouvrage. Il n'en profita pas longtemps car il décéda entre 1642 et 1653, sa femme disparut également à la même époque.

Il mourut à St Marcel lès Paris entre 1642 et 1653.



Me Levesque partagea les biens entre les héritiers le 10 juillet 1653. Trois maisons situées grande rue Mouffetard furent estimées à leur juste valeur. Celle à *l'Image St Vincent* fut évaluée 5 500 livres, celle à *l'Image d'Abraham* aussi 5 500 livres et celle à *l'Image de la Vigne* 4 000 livres. Elles restèrent en indivis et furent louées à des particuliers. Les enseignes semblent avoir un rapport avec son prénom et le nom de sa femme. Est-ce une coïncidence ?

**Elisabeth DELAVIGNE** fille de Rollin et de Marie Guillaume naquit à St Marcel lès Paris vers 1592. Première-née, elle fut suivie par Aubin vers 1595 et Marguerite vers 1602. La famille demeurait Grande rue Mouffetard, paroisse St Martin. Son père pratiquait le dur métier de marchand boulanger et gagnait confortablement sa vie. Illettré, il ne jugea pas opportun de lui faire donner de l'instruction. Elle fut donc dans l'impossibilité de signer son contrat de mariage. Plus tard, ses enfants reçurent une solide culture leur permettant de s'élever dans la société.

Après le décès de son père en 1622, les biens furent partagés le 8 mai 1623 chez Me Charles. Sa mère reçut une décharge de ses enfants héritiers de leur père.

Elle décéda à St Marcel lès Paris entre 1642 et 1653, la date exacte n'a pas été trouvée.

### Parents d'Elisabeth DELAVIGNE

**Rollin DELAVIGNE** est né à St Marcel lès Paris vers 1565. Le nom de ses parents n'est pas parvenu jusqu'à nous. On ne lui connaît ni frère ni sœur.

La famille demeurait dans une grande maison rue Mouffetard aux faubourgs St Marcel. Il était maître boulanger et gagnait confortablement sa vie.

Il épousa Marie Guillaume vers 1590 à St Marcel.

Sa femme lui donna Elisabeth vers 1592, Aubin vers 1595 et Marguerite vers 1602. Les enfants furent baptisés dans l'église St Martin, sa paroisse.

Il maria Elisabeth avec Abraham Brussel en 1612. Illettré, il ne signa pas le contrat.

Aubin se maria avec Catherine Jouanne en 1617 et Marguerite avec Guillaume Girard en 1621.

Il décéda à St Marcel lès Paris en 1622 à l'âge d'environ 57 ans.

Dans la marge du contrat de mariage de sa fille Elisabeth et d'Abraham Brussel, Me Charles mentionna une quittance du 1<sup>er</sup> juin 1622 faite après son décès à Marie Guillaume sa veuve pour la somme de 700 livres versée à Abraham Brussel.

Pendant les sièges de Paris par Henri IV, la farine était rare et le peuple réclamait du pain. Certains boulangers profitèrent de la situation pour spéculer, espérons qu'il resta honnête !

**Marie GUILLAUME** est née vers 1570, sans doute à St Marcel lès Paris. Le nom de ses parents n'est pas parvenu jusqu'à nous. On ne lui connaît ni frère ni sœur.

Elle assista au mariage de ses enfants puis fut comblée par la naissance de ses petits-enfants.

Elle eut la douleur de perdre son mari au début de l'année 1622. Son gendre Abraham Brussel lui signa une quittance de 700 livres le 1<sup>er</sup> juin 1622. Son fils Aubin et son gendre Guillaume Girard firent de même le 8 mai 1623 après le partage des biens.

Elle vécut encore quelques années après ce deuil pénible avant de rendre l'âme.

Elle mourut à St Marcel lès Paris en 1628 à l'âge d'environ 58 ans.

## Troisième degré

### Enfants d'Abraham BRUSSEL et d'Elisabeth DELAVIGNE

**Pierre BRUSSEL** est né à St Marcel lès Paris vers 1613. Son parrain fut probablement son oncle Pierre Brussel qui le destina à servir Dieu. Après une enfance heureuse loin des tourments des guerres de religion, il étudia au séminaire pour devenir prêtre. Il fut nommé curé à Neuilly St Front dans l'Aisne. En 1642, il assista au contrat de mariage de sa sœur Martine et de Jean Regnault.

Il mourut entre 1642 et 1655. Un acte de partage chez Me Ménard, daté du 3 novembre 1655 mentionne son décès. Une transaction entre ses héritiers fut signée le 15 septembre 1656 chez Me Ménard (ET/XXXIX/94)



**Antoine BRUSSEL** né vers 1616 fut baptisé dans l'église St Martin de St Marcel lès Paris. Il passa son enfance dans la grande maison de ses parents Grande rue Mouffetard. Depuis, ce faubourg parisien annexé à la capitale est devenu le quartier St Marcel. Son père, marchand boulanger, possédait un commerce prospère permettant aux enfants de manger à leur faim à une époque où la misère était grande. Il préféra faire le négoce des épices plutôt que de succéder à son père.

A l'âge d'environ 23 ans, il projeta de prendre femme avec le consentement de ses parents. Il épousa Suzanne Pinson à Paris par contrat établi le 27 février 1639 par Me Noury (ET/XVII/246) Ses parents lui firent une donation de 2 000 livres, la mariée reçut 3 000 livres de dot. Aubin et Marguerite Delavigne, oncle et tante maternels, apposèrent leur signature au bas de l'acte.

Les jeunes époux s'installèrent à Paris rue des Lombards, paroisse St Jacques de la Boucherie. Sa femme lui donna cinq enfants. Elisabeth vit le jour en 1640, Nicolas en 1643, Suzanne en 1645, Geneviève en 1649 et Marie en 1655. Le commerce des épices apporta une grande aisance dans le foyer. Il fit instruire ses enfants pour les faire accéder à une classe supérieure de la société. Lui-même grimpa un échelon social en obtenant le titre de *bourgeois de Paris*.

Il assista à la bénédiction nuptiale de Martine et de Jean Regnault en 1642 puis à celle d'Elisabeth et de Nicolas Leroy en 1645.

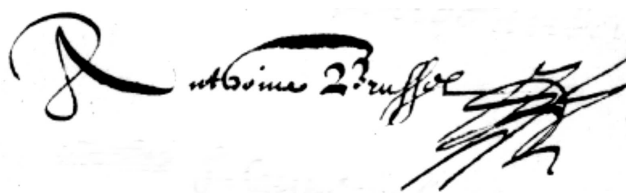
Me Levesque partagea les biens après la mort de ses parents par acte du 10 juillet 1653 (ET/C/232) Les maisons situées aux faubourgs St Marcel lès Paris, héritées en indivis avec ses sœurs, évaluées à *leur juste valeur* furent louées à des particuliers. Celle à l'Image St Vincent avait été estimée 5 500 livres, celle à l'Image d'Abraham aussi à 5 500 livres et celle à l'Image de la Vigne à 4 000 livres.

L'année 1655 apporta deuils et tristesse. Il perdit successivement son frère Pierre, religieux à Crouy dans l'Aisne, sa nièce Elisabeth Le Royer et sa sœur Elisabeth.

Son fils Nicolas le seconda pour apprendre le métier et lui succéder le moment venu. Sa fille Elisabeth prit le voile au couvent des religieuses de l'abbaye royale de N-D de Longchamp.

Le 8 février 1665, Me Ménard se rendit à son domicile pour rédiger le contrat de mariage de Suzanne et de Toussaint Millet *avocat en Parlement*. Fier de voir entrer sa fille aînée dans une famille de magistrats, il lui alloua 24 000 livres de dot en argent comptant. Ce fut sa dernière joie, il ne vécut pas assez longtemps pour installer ses autres enfants.

Il mourut à Paris le 7 décembre 1668 à l'âge de 52 ans.



Me Bouret inventoria les biens. Ce document de 60 pages très difficiles à déchiffrer fournit de précieux renseignements grâce à l'inventaire des papiers (ET/XCIX/236)

La biographie de sa femme est consultable dans la généalogie des familles Pinson.

**Martine BRUSSEL** née vers 1620 fut baptisée dans l'église St Martin de St Marcel lès Paris.  
Ses parents la marièrent avec Jean Regnault *marchand de cuir* par contrat du 6 juillet 1642 chez Me Chalon (ET/XVIII/267) Sa dot s'éleva à 3 000 livres en argent comptant. Ses parents, ses frères Pierre et Antoine, son oncle Aubin Delavigne et sa tante Marguerite Delavigne assistèrent au contrat. Sa sœur Elisabeth, sans doute trop jeune, n'est pas citée par le notaire. Son futur mari demeurait à Paris rue Galland paroisse St Séverin mais après le mariage les jeunes époux habitèrent avec la famille dans la grande maison de la rue Mouffetard. Elle donna le jour à Estienne, Elisabeth et Marie-Thérèse.  
Elle reçut sa part d'héritage en 1653 après la mort de ses parents (ET/C/232) En 1656, après la mort de son frère Pierre, de sa sœur Elisabeth et de sa nièce Elisabeth Leroy, une transaction fut signée chez Me Ménard pour leur succession (ET/XXXIX/94)  
Le 8 février 1665, accompagnée de son mari, elle assista au contrat de mariage de sa nièce Suzanne Brussel et de Toussaint Millet *avocat en Parlement*.  
Le 22 décembre 1668, elle assista à l'inventaire des biens de son frère Antoine décédé (ET/XCIX/236)  
Le 15 décembre 1669, accompagnée de son mari, elle assista au contrat de mariage de sa nièce Geneviève Brussel et de Jean-Jaques Tallon *Sieur du Val*.  
Le 6 mars 1671, sa sœur Elisabeth partagea ses biens en quatre parts égales et lui fit donation d'un quart par acte chez Me Ménard (ET/XXXIX/123)  
Elle mourut à Paris entre 1671 et 1678.

*Martine Brussel*

**Elisabeth BRUSSEL** est née vers 1625 et fut baptisée dans l'église St Martin de St Marcel lès Paris.  
Ses parents la marièrent vers 1650 avec Nicolas Le Royer *Conseiller du Roy, receveur payeur des gages des officiers en l'Election d'Etampes*. Le couple demeura rue Galande paroisse St Séverin. Sa fille Elisabeth vit le jour vers 1652.  
Elle reçut sa part d'héritage en 1653 après la mort de ses parents (ET/C/232)  
En 1656, après sa mort, celle de sa fille Elisabeth et de son frère Pierre, une transaction fut signée par son frère Antoine et sa sœur Martine chez Me Ménard pour leur part de la succession (ET/XXXIX/94)  
Elle mourut à Paris entre 1653 et 1656.

### Quatrième degré

#### Enfants d'Antoine BRUSSEL et de Suzanne PINSON

**Elisabeth BRUSSEL** née vers 1640 fut baptisée dans l'église St Jacques de la Boucherie à Paris.  
Elle entra au couvent des religieuses de l'abbaye royale de N-D de Longchamp pour consacrer sa vie à Dieu. Après avoir touché sa part d'héritage de ses parents en 1668, elle fit distribuer ses biens entre son frère et ses sœurs, sauf 1 000 livres destinées aux religieuses du couvent. Le contrat fut libellé par Me Ménard le 6 mars 1671 (ET/XXXIX/123)  
Elle mourut à Longchamp après 1671.

**Nicolas BRUSSEL** né à Paris vers 1643 fut baptisé à St Jacques de la Boucherie à Paris. Son père était un riche marchand épicier, *bourgeois de Paris*. Le commerce était florissant, les enfants ne manquèrent de rien et reçurent une solide instruction.

Il travailla dans le magasin de ses parents pour apprendre le négoce des épices et prendre la succession le moment venu. Après la mort de son père disparu trop tôt le 7 décembre 1668, il hérita d'un cinquième des biens, partagés en 1670. Suite à cet événement pénible, il déménagea rue de la Lanterne et fréquenta l'église St Médéric sa nouvelle paroisse. Sa mère le suivit dans sa nouvelle demeure. Le 6 mars 1671, sa sœur Elisabeth, nonne au couvent des religieuses de l'abbaye royale de N-D de Longchamp, fit distribuer ses biens entre son frère et ses sœurs, sauf 1 000 livres destinées aux religieuses du couvent. Sa fortune s'accrut encore grâce à cette donation.

Ses affaires prospères lui permirent d'accéder au titre de *bourgeois de Paris* et d'acheter une charge de *Conseiller de l'Hôtel de Ville*. Elu *échevin de Paris*, il devint un notable respectable.

Il se décida à fonder un foyer à l'âge de 35 ans avec la fille d'un marchand rencontrée probablement le dimanche matin à la messe. Il épousa Anne Lenoir le 9 octobre 1678 à Paris. Me Auvray établit le contrat en présence de tous les membres de la famille.

La future épouse apporta 28 000 livres de dot. De son côté, il fit dresser un état de ses biens comprenant ses portions de maisons, rentes, deniers comptants et marchandises dont le total s'élevait à 74 000 livres. Jean-Jacques vint au monde en 1680. Les naissances d'Augustin-Nicolas en 1682, de Marie-Anne en 1684 et de Nicolas en 1686 apportèrent de nouvelles joies. Il emmenait sa petite famille respirer l'air pur dans sa maison de campagne sise à Charonne, charmant village campagnard, achetée en 1662 par son père. Comble de luxe, il offrit un pot de jasmin à sa femme, plante rare et chère ! Il regardait avec attendrissement les enfants s'ébattre dans le jardin.

En 1689, le cœur lourd de peine, il fit inhumer sa mère dans l'église St Jacques de la Boucherie.

Son bonheur s'écroula par une triste journée d'hiver. Le malheur s'abattit le 17 décembre 1692 avec le décès de sa femme survenu après 14 ans de vie commune. Noël fut un bien triste jour en cette année-là. Désigné tuteur de ses enfants par sentence du 26 juin 1693, il fut secondé par son beau-père Jacques Lenoir nommé subrogé tuteur.

La vie continua tristement. Il rejoignit son épouse regrettée après quatorze ans de solitude.

Il mourut à Paris en mars 1706 à l'âge de 63 ans.



**Suzanne BRUSSEL** née vers 1645 et fut baptisée dans l'église St Jacques de la Boucherie à Paris.

Ses parents la marièrent avec Toussaint Millet *avocat en Parlement* par contrat du 8 février 1665 libellé par Me Ménard. Fier de la voir entrer dans une famille de magistrats, son père la dota de 24 000 livres en argent comptant. Elle donna le jour à sa fille Suzanne vers 1666.

Le 15 décembre 1665, elle assista avec son mari au contrat de mariage de sa sœur Geneviève et de Jean-Jacques Tallon *Sieur du Val*. En 1670, elle reçut sa part d'héritage de son père, délivrée par Me Ménard (ET/XXXIX/120)

En 1671, sa sœur Elisabeth, nonne à Longchamp, lui fit donation du quart de ses biens (ET/XXXIX/123)

Son mari déclaré veuf assista avec sa fille Suzanne au contrat de mariage de Nicolas Brussel et d'Anne Lenoir. Elle mourut à Paris entre 1671 et 1678. En 1678, Toussaint Millet était marié avec Jeanne Tardif.



**Geneviève BRUSSEL** née vers 1648 fut baptisée dans l'église St Jacques de la Boucherie à Paris. Emancipée en 1668, elle épousa Jean-Jacques Tallon *Sieur du Val* le 15 décembre 1669. Les époux demeurèrent au faubourg St Maur, paroisse St Martin.

Le 13 juin 1670, elle reçut sa part sur la succession de son père (ET/XXXIX/120) Elle donna le jour à sa fille Suzanne Geneviève fin 1670. Cette naissance lui coûta la vie.

Le 6 mars 1671, sa sœur Elisabeth, nonne à Longchamp, fit donation du quart de ses biens à son frère et à ses sœurs. Jean-Jacques Tallon reçut sa part au nom de sa fille Suzanne Geneviève, déclarée fille de *défunte* Geneviève Brussel (ET/XXXIX/123)

La date de sa mort se situe fin 1670, elle avait environ 22 ans.


**Marie BRUSSEL** née en 1655 fut baptisée dans l'église St Jacques de la Boucherie à Paris. Dans l'inventaire après décès des biens de son père en 1668, le notaire la déclara mineure âgée de 13 ans.

Encore célibataire en 1678, elle assista au mariage de son frère Nicolas et d'Anne Lenoir.

Sa mère la maria vers 1680 avec Pierre Testard de la Guette *Sieur de Sancy*. Les époux demeurèrent à Paris, rue St Louis, paroisse St Germain. Elle donna le jour à Louis-Auguste et à Pierre.

En 1728, accompagnée de son mari et de ses fils, elle assista au mariage de son neveu Nicolas Brussel et de Marie-Anne Flamery. Son mari et ses fils avaient la qualité de *Chevalier*.

Elle mourut à Paris après 1728 à une date inconnue à ce jour.



## Cinquième degré

### Enfants de Nicolas BRUSSEL et d'Anne LENOIR

**Jean-Jacques BRUSSEL** est né à Paris vers 1680. Il exerçait les fonctions de *greffier de la chambre criminelle du Châtelet de Paris*. Il mourut en 1749 à l'âge d'environ 69 ans, considéré comme le doyen des greffiers.

A handwritten signature in black ink, reading 'Brussel' followed by a large, stylized monogram 'JB'.

**Augustin Nicolas BRUSSEL** né à Paris le 8 septembre 1683 fut baptisé à St Merry, porté sur les fonts baptismaux par Jacques Lenoir et Marie Brussel. Il exerça les fonctions de notaire au Châtelet de Paris de 1717 à 1737. Me Desmeure racheta l'étude en 1737. Les minutes sont consultables au Caran sous la cote LXXXII. Ensuite, il acquit la charge de *Conseiller du Roy* lui octroyant la qualité d'écuyer.

Il épousa Jeanne Angélique Tournois vers 1708. Le couple demeura rue d'Enfer, paroisse St Côme. De cette union naquirent Madeleine-Angélique, Augustin-Charles et Geneviève. Sa femme rendit l'âme en juin 1720. L'inventaire des biens fut réalisé le 7 juin 1720 par Me Dejean.

Il se remaria avec Marie-Magdeleine Dugué vers 1722 qui lui donna Pierre vers 1725. Sa seconde épouse mourut à son tour le 26 juin 1730.

Après la mort de son frère Nicolas survenue en 1750, il fut nommé tuteur de ses deux neveux orphelins, Marie-Angélique et Augustin Brussel. Quatre mois après son deuil, il maria sa nièce avec Jérôme Jean-Baptiste Cousinet.

Il mourut à Paris le 18 août 1766 à l'âge d'environ 82 ans.

A handwritten signature in black ink, reading 'Brussel' followed by a large, stylized monogram 'AB'.

**Nicolas BRUSSEL** né à Paris le 10 février 1686 fut baptisé le 15 dans l'église St Merry.

Il grandit à Paris rue Neuve St Merry. Ses parents possédaient une maison de campagne à Charonne où il pouvait s'ébattre en toute liberté avec ses frères et sa sœur. La situation financière de son père, *riche marchand bourgeois de Paris, échevin et conseiller à l'Hôtel de Ville* était prospère, les enfants avaient leur avenir assuré.

Un grand malheur le frappa avec le décès de sa mère survenu le 17 décembre 1692. Cette année-là fut un bien triste Noël pour ces enfants privés si jeunes de l'amour maternel. Leur père fut élu tuteur par sentence du 26 juin 1693 et leur grand-père maternel Jacques Lenoir, subrogé tuteur.

Il perdit son père en mars 1706. Son grand-père étant décédé, un tuteur légal fut désigné en la personne de Jacques Lenoir, son oncle maternel. Il fut *émancipé d'âge* avec ses frères et sa sœur, sous l'autorité de leur grand-oncle Claude Ameline, *chanoine et grand archidiacre de l'église de Paris*, leur curateur, pour leur permettre de vendre l'office de *Conseiller du Roy à l'Hôtel de Ville* dont leur père était pourvu.

Il fit des études lui permettant d'accéder à un poste dans la magistrature. L'instruction ne suffisait pas pour être admis, il fallait posséder une charge. Le 18 août 1712, il acheta l'office de *Lieutenant Criminel de l'Amirauté de France* à Maximilien Geoffroy pour la somme de 12 000 livres. Le 15 octobre suivant, il acheta à Estienne Gilbert Hénin l'office de *Conseiller du Roy et Auditeur des Comptes*, au prix de 50 000 livres. Il fut reçu dans ses fonctions le 27 octobre suivant lui octroyant la qualité d'écuyer.

Devenu un juriste distingué, il demeura dans le Cloître Notre-Dame où il mena une vie austère. En 1720, il fut chargé de la garde du dépôt des terriers de la Couronne. Il consacra une partie de son temps à rédiger un livre intitulé : « *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles* » Cet énorme ouvrage publié en 1727 fut tiré à 900 exemplaires et vendu 12 livres pièce. Après ce succès littéraire, il envisagea de fonder un foyer. Il allait avoir 42 ans quand il convola avec une demoiselle de sa condition. Il épousa Marie-Anne Framery le 24 janvier 1728 à Paris. Les membres de sa famille et quelques amis l'accompagnèrent au domicile de la jeune fille pour signer le contrat de mariage rédigé par Mes Dejean et Dupuys.

Sa promise âgée de 26 ans, apportait une dot de 79 060 livres provenant de l'héritage de son père. Lui-même possédait une fortune évaluée à 91 500 livres dans un état de ses biens joint au contrat. L'avenir lui souriait, il pouvait vivre confortablement et fonder une famille sans aucun souci pécuniaire.

Après le mariage, les nouveaux époux résidèrent rue Saint Louis dans l'île Notre-Dame et fréquentèrent l'église du même nom. Les naissances de Marie-Angélique en 1729, d'Hector Louis en 1730 et d'Augustin en 1733 lui procurèrent une grande félicité.

Malheureusement son bonheur s'écroula avec la mort de sa femme survenue le 14 juin 1736.

Le 5 septembre suivant, une sentence du Châtelet de Paris le nomma tuteur honoraire de ses enfants et désigna Jacques Blanchard, *huissier audiencier en l'Amirauté générale de France au siège de la table de marbre du Palais de Paris*, leur tuteur *onéraire* (vieux Français) Cet homme de loi était chargé de veiller sur les biens qui appartenaient aux enfants mineurs suivant une clause du contrat de mariage qui stipulait : « *qu'il était expressément convenu que si la future épouse venait à pré-décéder son mari dans les dix premières années de leur mariage, si enfants procréés, les biens iraient aux enfants sinon aux héritiers collatéraux... que le Sieur Brussel en serait lors quitte pour rendre aux enfants tout ce que ladite dame aurait apporté en dot et tout ce qui serait advenu et échu pendant le mariage par succession, donation ou autrement* ».

Un nouveau malheur s'abattit sur cet homme accablé. Son fils Hector Louis décéda le 26 mars 1738 à l'âge de 6 ans. Le 7 décembre 1739, suite à ce décès, Jacques Blanchard remit les comptes entre ses mains et procéda à la liquidation des biens propres aux enfants. Leur fortune s'élevait à plus de 200 000 livres sous forme de rentes, bijoux, vaisselle d'argent, biens mobiliers et immobiliers dont il devenait le gestionnaire. Tout en se consacrant à leur éducation, il se remit à l'écriture. Il rédigea un livre de grammaire intitulé « *recherches sur la langue latine, principalement par rapport au verbe* » pour son fils Augustin destiné à devenir prêtre.

Le temps apaisa son chagrin et il reprit goût à la vie. Il voulait un fils pour assurer sa descendance. Les jeunes filles nobles sans fortune, élevées à St Cyr, ne refusaient pas de convoler avec un homme âgé fortuné. Cette union leur permettait de reprendre leur place dans le monde. Il demanda l'une d'elles en mariage. Il épousa Eléonore Leroy de Jumelles le 22 décembre 1747 à Paris. Le couple habita rue de la Tisseranderie à « *l'hôtel des coquilles* » La naissance de Nicolas l'année suivante lui procura sa dernière joie. Il ne profita pas de son nouveau bonheur et s'éteignit deux ans plus tard.

Il mourut à Paris le 8 janvier 1750 à l'âge de 64 ans.



**Marie-Anne BRUSSEL** née à Paris vers 1688 fut émancipée d'âge en 1706. Aucun des actes consultés postérieurement à cette date ne mentionne sa présence.

Elle mourut avant 1728 ou entra au couvent.


## Sixième degré

### Enfant d'Augustin Nicolas BRUSSEL et de Jeanne Angélique TOURNOIS

**Madeleine Angélique BRUSSEL** est née vers 1710. Elle est nommée dans l'inventaire réalisé par Me Dejean après le décès de sa mère le 7 juin 1720. Elle mourut probablement pendant l'enfance.

**Augustin Charles BRUSSEL** est né vers 1714. En 1728 il assista au mariage de son cousin germain Nicolas Brussel avec Marie-Anne Framery. Son père l'émancipa d'âge le 2 août 1738.

Il épousa Catherine Payen de Fercourt le 12 octobre 1743. De cette union naquirent Augustin Jean vers 1745, Augustin Charles vers 1748, Antoine Louis vers 1750 et Catherine Reine Augustine vers 1752. Sa fille épousa Augustin Veillet Deveaux vers 1765. La date de son décès n'est pas connue.



**Geneviève BRUSSEL** est née vers 1716. Elle est nommée dans l'inventaire réalisé par Me Dejean après le décès de sa mère le 7 juin 1720. Elle mourut probablement pendant l'enfance.

## Enfant d'Augustin Nicolas BRUSSEL et de Marie Magdeleine DUGUÉ

**Pierre BRUSSEL** est né à Paris vers 1725.

Il fut *auditeur à la Chambre des Comptes de Paris* et écrivain *facétieux*. Il écrivit *Suite du Virgile travesti* et *La promenade utile et récréative de deux Parisiens en cent soixante-cinq jours*. D'après Chavray de Boissy, il semble avoir aussi excellé dans la musique et la peinture.

En 1750, il assista au mariage de sa cousine germaine Marie-Angélique Brussel avec Jérôme Jean-Baptiste Cousinet. Il fut parrain de leur fils Jérôme-Pierre né en 1762.

Il mourut à Paris en 1781 à l'âge d'environ 59 ans.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brussel' followed by a large, decorative flourish.

## Enfants de Nicolas BRUSSEL et de Marie-Anne FRAMERY

**Marie-Angélique BRUSSEL** est née à Paris le 19 janvier 1729. Un grand malheur accabla la famille avec la mort de sa mère en 1736. Deux ans après ce drame, son petit frère Hector Louis succomba à son tour à l'âge de 8 ans. Son père la confia au couvent de la Communauté des filles Ste Geneviève, quai de la Tournelle et la fit émanciper d'âge le 27 février 1745. Il se remaria en 1747 avec une jeune noble élevée à St Cyr qui lui donna son fils Nicolas l'année suivante. Le 4 mars 1749, elle hérita d'Elisabeth Framery veuve Lambert, sa grande-tante morte sans héritiers (ET/CXVIII/455)

Elle eut la douleur de perdre son père le 8 janvier 1750. Son oncle Augustin-Nicolas, nommé tuteur et curateur, la maria avec Jérôme Jean-Baptiste Cousinet quatre mois après son deuil.

Le contrat libellé le 8 mai 1750 par Me Desmeure le jeune stipule que : « *Ladite Damoiselle future épouse se marie aux biens et droits qui luy appartiennent comme héritière pour un tiers de la dite défunte Dame Marie-Anne Framery sa mère, pour moytié quant aux propres maternels d'Hector Louis Brussel son frère décédé en minorité, et encore héritière pour moytié de Dame Elisabeth Framery sa grande-tante maternelle au jour de son décès veuve de Jean Lambert, écuyer, Conseiller secrétaire du Roy, laquelle était seule et unique héritière des meubles et acquets de Jean-Baptiste Lambert, son fils, Contrôleur de la Maison du Roy, et encore ladite future épouse héritière pour un tiers des biens par bénéfice d'inventaire dudit Sieur Nicolas Brussel, son père et créancière de sa succession* »

Sa dot était constituée de biens immobiliers et de rentes d'une grande valeur. Son mariage fut grandiose, elle avait fière allure dans sa robe en soierie tissée de fils d'or ! Les nombreux invités se pressaient pour l'admirer. Elle suivit son mari dans son hôtel particulier rue des Vieilles Audriettes où elle vécut dans le confort, servie par plusieurs domestiques. Les richesses matérielles ne lui apportèrent peut-être pas le bonheur qu'elle attendait. Ses trois premiers-nés moururent à la naissance. En 1754 sa vie fut endeuillée une nouvelle fois par la mort de son frère Augustin dont elle fut l'unique héritière. Son frère consanguin Nicolas mourut à son tour en 1758, elle restait la seule survivante de la famille. Cette année-là, sa peine fut atténuée par la naissance de son fils André Esprit. En 1766, la perte de cet enfant âgé de 8 ans, fut le deuil le plus cruel de son existence. Jusqu'à sa mort, elle porta un médaillon contenant son portrait (d'après son testament) En 1771, la naissance de Marie-Philippine adoucit un peu sa peine l'apaisement. Elle eut la joie de marier ses filles aînées avec de jeunes nobles de ses relations. Marie-Augustine se maria avec Joseph de Tarragon en 1778 et Angélique-Marie avec Benoît de Mirebeau en 1782.

La Révolution bouleversa son destin, elle connut la peur du lendemain et trembla pour sa vie et celle de ses proches. La vie parisienne n'était pas de tout repos ! Après la mort de son mari survenue en 1791, elle maria Marie-Philippine avec Louis Nicolas de Tarade. Ensuite elle se réfugia avec ses deux fils sur les terres de Souzy où elle se sentit en sécurité. Ses filles suivirent chacune leur mari dans leurs propriétés.

Dans son testament du 3 août 1796, elle légua « *sa robe de mariée en or* » à l'église de Souzy. Elle mourut dans son château de Souzy le 8 prairial an V ou 27 mai 1797 à l'âge de 68 ans.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Brussel'.

*Un portrait la représente sous forme de pastel au château de Morigny-Champigny près d'Etampes.*



**Hector-Louis BRUSSEL** né en 1730 n'atteignit pas l'âge adulte.  
Il mourut le 26 mars 1738 à l'âge de 8 ans.

**Augustin BRUSSEL** est né en 1733, il avait 3 ans à la mort de sa mère. Très croyante, elle le voua à Dieu dans son testament mais il ne semble pas qu'il ait suivi cette voie.  
Son père le fit émanciper d'âge le 22 février 1747. Le 4 mars 1749, il hérita d'Elisabeth Framery veuve Lambert, sa grande-tante morte sans héritiers (ET/CXVIII/455)  
Il était présent le 8 mai 1750 au contrat de mariage de sa sœur Marie-Angélique et de Jérôme Jean-Baptiste Cousinet. Le notaire le qualifia d'écuyer.  
Il mourut à Paris le 16 avril 1754 à l'âge de 21 ans. Sa sœur hérita de ses biens.

A handwritten signature in cursive script, reading 'Bruscel', with a long, decorative flourish extending to the right.

### **Enfant de Nicolas BRUSSEL et d'Elisabeth LEROY de JUMELLES**

**Nicolas BRUSSEL** est né en 1748. Il mourut à Paris le 14 juillet 1758 à l'âge de 10 ans.

### **Septième degré**

### **Descendants d'Augustin-Charles BRUSSEL et de Catherine PAYEN de FERCOURT**

**Augustin Jean BRUSSEL** est né vers 1745.

En 1798, il figurait parmi les cohéritiers de son cousin Daniel Ameline de Quincy. Il demeurait dans la commune de Sancy, canton de Crécy en Seine et Marne. A leur retour d'émigration, leurs cousins Ameline de Cadeville dont ils ne connaissaient même pas l'existence, revendiquèrent l'héritage en 1815 et firent un procès retentissant en 1817. Après avoir été déboutés, ils obtinrent une part sur la succession après un second procès en 1818.

**Augustin-Charles BRUSSEL** est né vers 1748. En 1798, il figurait parmi les cohéritiers de son cousin Daniel Ameline de Quincy. Il était domicilié à Coulommiers en Seine et Marne.

**Antoine Louis BRUSSEL** est né vers 1750. En 1798, il figurait parmi les cohéritiers de son cousin Daniel Ameline de Quincy. Il était domicilié à Brinche, commune de Villemareuil, canton de Crécy en Seine et Marne.

**Catherine Reine Augustine BRUSSEL** née vers 1752 épousa Antoine Nicolas Veillet-Deveaux vers 1775 et mourut avant 1798. Son fils Augustin Veillet-Deveaux, figurait parmi les cohéritiers de son cousin Daniel Ameline de Quincy. Il demeurait à Paris, rue St Nicaire, division des Tuileries, n° 487

### **Descendants de Marie-Angélique BRUSSEL et de Jérôme Jean-Baptiste COUSINET**

**Jérôme-Pierre COUSINET** était domicilié à Chantambre, commune de Buno, canton de Milly.

**Antoine-Jean COUSINET** était domicilié à Souzy, canton de Chamarande.

**Angélique-Marie COUSINET** mariée avec Pierre Benoît Henry de Mirebeau, était domiciliée à Cerny.

**Marie-Augustine COUSINET** mariée avec Joseph de Tarragon, était domiciliée à Mainvilliers.

**Marie-Philippine COUSINET** mariée avec Louis Nicolas de Tarade, était domiciliée à Corbeilles.

Ils étaient tous cohéritiers en 1798 de leur cousin Daniel Ameline de Quincy.

Louis Nicolas de Tarade et Augustin Veillet-Deveaux rédigèrent un libelle pour répondre aux accusations des membres de la famille Ameline de Cadeville :

**Coup d'œil sur les faits de la Cause en appel entre MM. Brussel, Cousinet et Consorts**  
**Et MM. De Cadeville, Appelants (1817)**

Rien n'est plus facile que de faire des Mémoires, rien de plus facile que de jeter de la défaveur sur les personnes contre qui on plaide, surtout lorsqu'elles ne sont pas là pour *se* défendre; mais rien de plus difficile de toujours parler le langage de la vérité (tel est un mémoire fait au nom de MM. de Cadeville). Connaissent-ils bien leurs adversaires ? Assurément non, on ne peut le croire, trop confiants dans leurs conseils, ils ont souffert qu'à la veille d'un jugement à la Cour d'appel, on répandît en leur nom un mémoire peu mesuré, peu exact dans ses faits, et semé de phrases offensantes contre ceux qui ne le méritent pas.

Une esquisse des faits antérieurs au procès qu'ont intenté MM. de Cadeville à MM. Brussel, Cousinet et consorts, où régnera la plus scrupuleuse vérité, détruira les fâcheuses impressions que peut avoir laissées ce Mémoire fait au nom de M. de Cadeville.

M. Ameline de Quincy est mort à Paris le 27 fructidor de l'An V ou le 13 septembre 1797.

Le 13 vendémiaire an VI et jours suivants, il fut procédé à l'inventaire de ses meubles et effets, par Me Dosne, notaire, à la requête de la veuve de M. de Quincy et non, comme on le dit, à la requête des sieurs Brussel, Cousinet et consorts; ce n'est que dans le cours de cet inventaire qu'ils furent appelés par Me Dosne, qui était chargé des affaires de M. de Quincy, qui devait connaître tous ses parents. C'est donc Me Dosne qui a été en cette affaire le régulateur de cette succession et qui a fait connaître à MM. Brussel, Cousinet et consorts, qu'ils étaient les plus proches parents de M. de Quincy, par conséquent habiles à lui succéder.

MM. Brussel, Cousinet et consorts, tous victimes des orages de la révolution, anciens magistrats et anciens militaires décorés, éloignés les uns des autres, retirés dans leurs campagnes ou dans la province, ne connaissant aucunement les parents de M. de Quincy, n'en ayant jamais entendu parler, ont pris qualité d'héritiers, parce qu'on leur a dit vous êtes les plus proches parents de M. de Quincy, ce qui a été confirmé par la veuve, qui, mieux que personne, devait connaître les parents de son mari; c'est dans la meilleure foi du monde qu'ils ont saisi cette succession; ils ne l'ont donc pas envahie de haute lutte, et étaient bien loin de penser qu'un jour on les accuserait d'avoir voulu dépouiller des émigrés. C'est encore avec moins de vérité que l'on a dit que cette succession s'est traitée clandestinement pour en priver, dit-on, le fisc mais cette apostrophe injurieuse tombe d'elle-même. D'abord, persuadé qu'ils étaient les seuls héritiers, ils ne devaient pas craindre le fisc

2° c'est que la liquidation a duré dix ans, que les actes ont été soumis aux enregistrements, que des ventes ont été faites publiquement, et de même mis sous les yeux des gens du domaine. Une pareille conduite était indigne d'eux; ils vont aborder maintenant les faits qui ont suivi la rentrée en France de MM. de Cadeville, et redresser ceux qui sont faux. MM. de Cadeville, ou du moins leurs conseils, avancent dans leur Mémoire, page 3, qu'ils ne purent rien obtenir à l'amiable, ce qui les obligea à recourir à des voix judiciaires. Si quelqu'un eut à se plaindre d'un manque de procédé entre gens qui étaient faits pour s'entendre, assurément ce ne sont pas MM. de Cadeville mais bien MM. Brussel et Cousinet qui ne connurent qu'il existait des parents de M. Ameline de Quincy que par une sommation judiciaire qui leur fut faite tous et chacun d'abandonner la succession de M. de Quincy, de rendre compte de tout, attendu qu'ils étaient les plus proches parents. Voilà comme on a traité à l'amiable, aucune autre démarche d'honnêteté n'a été faite, et c'est la plus exacte vérité. Cette sommation eut lieu d'étonner, mais elle était faite par des émigrés, un peu cavalièrement, il est vrai, mais qui ne diminuait en rien l'intérêt qu'ils apportaient par le fait de leur émigration : la position de leurs adversaires devenait délicate, et quoique toute cette succession fut légitimement acquise, et dans l'extrême bonne foi, la famille s'assembla; le cri de l'honneur se fit entendre, et tous demeurèrent d'accord de proposer d'admettre ces Messieurs pour un tiers dans ladite succession, et de leur rendre l'équivalent de ce tiers, sans discuter leur plus ou moins de droit; ils satisfirent à leur cœur et proposèrent ce qu'ils eussent désiré que l'on fit pour eux, s'ils eussent été dans la position de MM. de Cadeville. Cette proposition fut écartée, ils voulurent tout; ils firent en conséquence leur demande devant le tribunal de première instance. Ce manque de procédé refroidit tout à fait MM. Brussel, Cousinet et consorts; ils soutinrent le procès; le tribunal jugea contre MM. de Cadeville, et il n'est pas un seul de leurs adversaires qui ait fait aucun pas et aucune démarche pour leur intérêt, il n'en est pas un qui connût même leurs défenseurs dans cette cause; toute l'affaire a été suivie par un fondé de pouvoir qui a donné les renseignements nécessaires. MM. Brussel, Cousinet et consorts, ont voulu mettre sous les yeux de leurs juges la conduite qu'ils ont tenue dans cette affaire, pour en écarter toute espèce de défaveur que le Mémoire de M. de Cadeville aurait pu répandre sur eux. Ils attendent avec respect le jugement qui sera dicté par la plus parfaite impartialité; ils laissent à leurs défenseurs à combattre tous les points de droits et relever les faits inexacts et à faire ressortir toute la loyauté qu'ont apportée MM. Brussel, Cousinet, et consorts dans leur conduite.

## Sources

L'état-civil de Paris a été presque entièrement détruit pendant la Commune de 1871, ce qui rend les recherches particulièrement difficiles. J'ai d'abord étudié les actes reconstitués consultables aux Archives de Paris mais les informations sont limitées.

Pour pallier cette catastrophe, je suis allée au CARAN (Archives Nationales) où j'ai consulté de nombreux documents dans :

- les Fichiers du minutier central des notaires,
- les Insinuations du Châtelet de Paris,
- les Almanachs royaux,
- le Registre des tutelles
- les Minutiers des notaires parisiens.

Mes recherches m'ont conduite aussi aux Archives Départementales des Yvelines où j'ai découvert de nombreux actes concernant les familles Poisson et Cousinet de Souzy grâce au papiers de famille légués par M. et Mme de St Périer, descendants de Marie-Augustine Cousinet et de Joseph de Tarragon, consultables dans le fonds Morigny, cotes 36 J 6 à 11. Les dossiers renfermant ces précieux documents contiennent les reproductions de deux portraits représentant Jérôme Jean-Baptiste Cousinet et Marie-Angélique Brussel dont les originaux sont au château de Morigny près d'Etampes, légué à la Sorbonne par les propriétaires

Les signatures ont été reproduites d'après des photocopies ou des prises de vues numériques quand les documents n'étaient pas photocopiables.